[bleu]**Korczak promouvait pour les enfants, et bien longtemps avant l'adoption de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), des droits qui nous étonneraient de nos jours**[/bleu]. Il réclamait ainsi, pour l'enfant qui avait peur, la légitimité d'un droit de mentir; ou pour celui qui estimait qu'on ne lui avait pas donné ce dont il avait droit, celui de voler ou de chaparder.

De telles largesses nous semblent aujourd'hui incompréhensives, voire complètement anti éducatives. Nous sommes en effet convertis par immersion à la culture univoque et exclusive des droits positifs; c'est à dire des droits pour faire des choses qu'on a considérées pour eux comme étant « bien »; validées et positivement connotées par les institutions et l'ordre établi.

Les enfants ont ainsi le droit de s'exprimer, [rouge]**mais à condition que ce qu'ils expriment soit « entendable »**[/rouge]. Ils sont le droit de participer mais à condition que ce soient les adultes qui décident, ou que ce qu'ils décident ne coûtent rien, ne demande aucun temps et aucun moyen.

Il ont le droit d'être protégés, mais ils doivent savoir que s'ils ne le sont pas on ira chercher des histoires à leurs parents et leurs parents, qui en seront tenus comptables. On s'en prend toujours au milieu d'origine.

Ils ont le droit d'être soignés, …tant que les droits à l'AME, et CMU ou aux allocs de leurs parents sont ouverts et ne sont pas épuisés.

Les droits reconnus usuellement et pratiquement aux enfants aujourd'hui ont ainsi deux particularités: ils n'engagent à pas grand chose et surtout ils ont surtout l'immense avantage qu'ils peuvent toujours être retournés en devoirs.

Il n'y a plus uns seul discours, en effet, règlement d'école, ou de cantine, qui n 'aborde pas **des listes interminables de « devoirs » ou « responsabilités », présentés comme étant la réciproque légitime de quelques malheureux droits bien théoriques.** C'est au point de se demander si ce qu'il reste à ce jour de la culture des droits des enfants, ne sert pas avant tout à augurer de la culture de leurs devoirs, de leur surveillance et de leur contrôle.

[bleu]L'avantage, avec les droits de Korczak, était qu'on ne voyait pas très bien comment les rendre réversibles (sous forme de devoirs)[/bleu]. Comment renverserait on le droit d'un enfant qui a faim à voler de la nourriture? Difficile à imaginer, ce qui nous indique une qualité essentielle de la pensée de Korczak par rapport aux droits des enfants: ceux ci doivent être irréversibles, pour être fondateurs ou pédagogiques.

Nous devrions ainsi défendre le droit des enfants de huit ans à dire « des bêtises », comme celui de quinze ans de faire une « connerie » si nous ne voulons pas produire la violence et l'asocialité que nous pensions dénoncer. Nous devrions défendre le droit des enfants à être des enfants, c'est à dire plus que des « êtres en devenir » au nom desquels nous prendrions des mesures « dissuasives », et qui ne nous intéresseraient pas pour aujourd'hui.

Nous devrions prendre au sérieux les droits des enfants d'ici et de maintenant, qui sont sous nos yeux , pour répondre ici et maintenant le plus possible à leurs besoins légitimes. Nous ne devrions pas conditionner nos popres responsabilités à leur comportement, à leur conformité, ou à leur engagement. Nous devrions plutôt nous engager nous mêmes pour créer chez eux cette possibilité, qui sans cela, n'existera pas.

En Pédagogie sociale, nous tenons compte non seulement des droits positifs des enfants, mais aussi de leurs droits négatifs. Nous n'envisageons pas le travail éducatif comme un empilement d'objectifs

positifs auxquels l’enfant devrait répondre uniquement par des réussites.

Nous savons « l’énergie et la force du négatif » (Hegel), et nous connaissons cette vérité que le plus souvent les enfants se construisent, en résistant et en s’opposant aux projets que l’on porte sur eux.

Lire la suite

Association Intermèdes-Robinson